

## **Bilan routier de l'année 2008 - Diminution importante du nombre de décès et de blessés**

QUÉBEC, le 23 avr. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, a divulgué aujourd'hui les données du bilan routier de l'année 2008. Après les bons résultats obtenus en 2007, lors de l'Année de la sécurité routière, il s'agit d'une deuxième année consécutive où l'on constate une importante diminution du nombre de décès et de blessés sur les routes du Québec.

On déplore 557 décès sur les routes du Québec en 2008, une baisse de 10,3 % ou de 64 décès comparativement à 2007. Pour ce qui est des blessures graves, on note également une diminution considérable. On compte 498 blessés graves de moins en 2008 qu'en 2007. Le nombre de victimes de blessures légères a pour sa part diminué de 7,4 %, avec 41 203 victimes en 2008. Au total en 2008, c'est une amélioration de 8 % qui est observée par rapport au bilan routier de l'année 2007, soit 44 123 victimes.

«Les résultats du bilan routier de 2008 sont encourageants, mais je suis persuadée que nous pouvons continuer à faire des gains. Je suis confiante, car les nombreuses mesures entrées en vigueur au cours de la dernière année devraient permettre d'éviter davantage de drames», a déclaré la ministre Boulet. Parmi ces mesures, notons entre autres l'interdiction d'utiliser un téléphone cellulaire au volant et l'obligation de munir les véhicules de pneus d'hiver.

### Amélioration par rapport à la moyenne 2003-2007

Le nombre de décès en 2008 représente une diminution de 16 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, qui est de 663 victimes. Par ailleurs, on note une importante amélioration quant au nombre de blessures graves, soit un gain de 34,5 %, tandis qu'une diminution de 7,4% a été enregistrée par rapport aux blessures légères. Le bilan routier 2008 représente donc une amélioration significative de 12,1 %, en comparaison avec la dernière moyenne quinquennale.

### Le travail continue

La ministre a indiqué que le travail se poursuit pour améliorer le bilan routier. D'autres mesures doivent aussi entrer en vigueur. Par exemple, le projet pilote de radars photographiques et de surveillance aux feux rouges débutera le 19 mai, à 15 endroits, dans trois régions du Québec. Le gouvernement ira également de l'avant avec l'accès graduel à la conduite et le retour des cours de conduite obligatoires.

Il faut rappeler que, dans le cadre de sa programmation annuelle des travaux routiers, le ministère des Transports investira 1,2 G \$ pour la

sécurité routière en 2009-2010. Sans oublier la mise en place du nouveau service «Québec 511 Info Transports», accessible en tout temps par téléphone et par Internet, une autre initiative qui contribue grandement à planifier de façon adéquate des déplacements sécuritaires sur le réseau routier.

Enfin, le président de la Table québécoise de la sécurité routière, M. Jean-Marie De Koninck, a entrepris une tournée de nombreux cégeps du Québec afin de sensibiliser les jeunes à l'importance d'adopter des comportements de conduite sécuritaire.

«Même si le Québec a connu une amélioration de son bilan routier au cours des deux dernières années, il est nécessaire de poursuivre tous les efforts pour éviter les pertes de vies et les souffrances qu'entraînent les accidents routiers», a conclu la ministre Boulet.

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

[© Gouvernement du Québec, 2009](#)